

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Au crédit n° 10, monsieur le président, je me demande si le ministre du Travail ne pourrait pas nous dire ce qui advient des rentes de l'État qui, sauf erreur, relèvent toujours de lui. Je sais qu'il y a eu des réductions et qu'on n'a pas essayé de persuader les gens d'en acheter, mais où en sommes-nous? Puis-je demander au ministre, en particulier, si l'on songe de quelque façon à augmenter le taux d'intérêt des rentes versées par cette direction? Je tiens à rappeler au ministre que le gouvernement paie un taux d'intérêt plus élevé dans le cas des obligations d'épargne du Canada et autres sommes qu'il emprunte. Certains détenteurs de rentes de l'État se demandent si leurs prestations ne devraient pas être rajustées en conséquence.

Je sais que c'est un régime fort ancien. De fait, il a vu le jour en même temps que moi.

Une voix: Il y a 39 ans.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-entre): Oui, merci. Donc, après 39 ans, il y aurait peut-être lieu de l'améliorer.

L'hon. M. Mackasey: Monsieur le président, je dois avouer que j'ai très peu de détails à donner à ce sujet au député, mais je lui en fournirai demain. Sans doute sait-il qu'on a porté la hache dans cette direction; ce fut sans doute l'œuvre de mon prédécesseur. Si la direction fonctionne encore, c'est qu'il subsiste un bon nombre de régimes dont les fonds sont gérés par l'État. L'un des problèmes provient du fait que les provinces ont montré plus d'intérêt à l'acquisition de beaucoup d'anciens fonds traditionnels confiés au ministère fédéral du Travail. Autrefois, les syndicats des pompiers, les cités et les villes, étaient parmi les meilleurs clients du ministère du Travail dans ce domaine. Depuis quelques années, certaines provinces s'efforcent—je sais que c'est le cas du Québec, ma province,—de décourager les placements de fonds au ministère fédéral du Travail et à les orienter vers des organismes provinciaux. Cela nous ramène au taux d'intérêt que nous versons à l'égard de ce régime en particulier.

Le gouvernement hésite à hausser le taux d'intérêt, mû peut-être par une sorte d'ultra-conservatisme et par un souci de protéger la caisse. Quoi qu'il en soit, le temps est venu pour le ministère du Travail de renoncer à ce rôle. Au cours de 1967-1968, on a émis 1,058 certificats collectifs, 1,332 contrats individuels, 966,000 chèques de rente, pour un

débours de plus de 66 millions de dollars. Sous ce rapport, le régime est encore assez actif. Mais on y fait de moins en moins appel, et, je ne peux que dire que je discuterai avec la Direction des rentes sur l'État la proposition du député, à savoir un réexamen du taux d'intérêt versé à l'égard de ce régime-là.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le président, je ne veux pas empêcher l'adoption de ce crédit. Je m'en tiendrai donc à la déclaration du ministre. Peut-être persuadera-t-il un de ses collaborateurs à m'écrire une lettre pour me donner tous ces renseignements.

L'hon. M. Mackasey: Et je la livrerai moi-même pour économiser le prix des timbres.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Le ministre songe également à cela?

(Le crédit est adopté.)

Les crédits suivants ont été adoptés:

Recherches et développement—

15. Administration, y compris la coordination et le progrès de l'activité du Canada dans les affaires internationales du travail, et administration de l'assistance accordée, à titre provisoire, aux travailleurs des industries de fabrication d'automobiles et pièces, et services connexes, \$1,734,800.

20. Allocations, contributions et subventions selon le détail des affectations, \$1,175,000.

B—Commission d'assurance-chômage—

25. Exécution de la Loi sur l'assurance-chômage, y compris dépenses recouvrables du régime de pensions du Canada, \$41,545,700.

M. le vice-président: Cela termine les crédits du ministère du Travail.

M. Broadbent: Monsieur le président, ce doit être trop tard du point de vue légal, mais le ministre, qui est un homme très honorable, pourrait quand même accepter de répondre à ma question.

M. le vice-président: A l'ordre. Le consentement unanime de la Chambre est nécessaire. La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Malheureusement j'entends des non. Le comité des subsides examinera maintenant les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics.